« étudiants empêchés à distance »

Le travail du Groupe FIED « étudiants empêchés » : les **étudiants incarcérés** et **les étudiants handicapés.**

Ce groupe de travail a pour mission :

- de rendre plus visibles et plus lisibles les formations à distance FIED auprès des acteurs en relation avec ces étudiants, des associations et des étudiants potentiels,

- de développer une offre de formation adaptée, proposer un environnement pédagogique innovant et spécifique, assurer un suivi personnalisé, surtout favoriser l'accès aux diplômes.

- de rédiger et faire signer en collaboration avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire un accord-cadre entre les 2 ministères (Ministère de la Justice, Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ; proposer une convention-type déclinée en tant que modèle auprès des établissements afin de promouvoir le développement des formations supérieures à distance plus adaptées pour ces publics.

Contact : dominique.poincelot@univ-fcomte.fr

Université		Référent
Université de Franche-Comté	1	francois.petiard@univ-fcomte.fr
Université Bordeaux-Montaigne	2	angelique.lemaire@u-bordeaux3.fr
Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales	3	Benedicte.gautier@univ-lille3.fr
Université Paris Est Marne la Vallée	4	karine.marot@u-pem.fr

Université Paris Nanterre	5	fsalane@u-paris10.fr
Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	6	sophie.wauquier@orange.fr
Université de Poitiers	7	mdescoux@iae.univ-poitiers.fr
Université Paul-Valéry Montpellier 3	8	laurence.have@univ-montp3.fr
Université de Rennes II	9	beatrice.puillandre@uhb.fr
Université de Lorraine (ERUDI)	10	Marc.Nussbaumer@univ-lorraine.fr
Université de Lorraine (DFOIP)	11	vincent.bellais@univ-lorraine.fr
Université de Caen Basse Normandie	12	lison.ducastelle@unicaen.fr
Université de Bourgogne	13	anne.montmayeur@u-bourgogne.fr

Dominique POINCELOT, Université de Franche-Comté – Animateur du groupe

ALain BOIVIN - Université de Bourgogne

Sophie WAUQUIER, Université Paris 8

Fanny SALANE, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Laurence HAVE - Université de Paul Valéry Montpellier 3

Patricia CAVALLO, DSI, Université Paul Valéry – Montpellier 3

Laure ECHALIER, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Chantal CHARNET, Université Paul-Valéry - Montpellier 3

Jean-Marc MEUNIER, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

François REGOURD, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Maxime DELHOMME, Avocat à la cour Paris

Léa AWAZU, Avocate à la cour, Cabinet Delhomme, Paris

Sylvie TOUZALIN – Proviseure, Directrice de l'Unité Pédagogique Interrégionale Centre Est - DIJON, invitée

Remy BORDES, Proviseur, Directeur de l'Unité Pédagogique Interrégionale Est Strasbourg, invité

* **Présentation de l'offre de formation Universitaire à distance (FIED)** : Il s'agit d'identifier, de clarifier et de proposer une offre de formations pour ces pubics, favoriser leur lisibilité et l'accès à ces formations supérieures (DAEU, Licence et Master) à distance à des publics d'étudiants incarcérés. Il convient d'accompagner les centres qui le souhaitent dans l'adaptation de leur dispositif.
* **Pédagogie numérique et TICE** : en faisant usage du numérique, nous proposons des solutions spécifiques pour accompagner les étudiants « incarcérés » (handicapés) dans leurs activités pédagogiques : organisation de la formation, numérisation des cours (achat de CD Rom, suivi de projets et/ou mémoires à la place de stages…). L'intégration des supports numériques dans une tâche pédagogique peut être très facilitée grâce au service TICE des universités et/ou un référent appartenant à l'équipe pédagogique.
* **L'accueil, l'accès et le suivi des étudiants incarcérés, handicapés**. Il s'agit d'adapter et de favoriser l'accueil et le suivi des étudiants handicapés et de favoriser surtout l'organisation des examens dans les différents centres Universitaires relevant de la FIED.

Positionnement du projet : étudiants incarcérés

Ce projet en lien avec les Responsable d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), notamment les UPR de Dijon, Strasbourg et Toulouse, en lien direct avec la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP), consiste à proposer une offre de **formation d'enseignement supérieur à distance adaptée aux publics empéchés** et en priorité aux **étudiants Incarcérés**.

Clarification de l'offre de formation FIED pour ces publics

A partir des formations proposées, nous clarifions l'offre EAD pour la rendre plus lisible et donc plus attractive. L'offre FIED est trop riche pour des étudiants avec peu d'accès internet et en manque d'information. Les responsable des centres pénitentiaires sont également en manque d'information efficace pour mieux cibler les formations proposées.

Nous avons mis en évidence une vingtaine de formations d'après les statistiques fournies par la direction centrale (DGAP).

Une rencontre avec chaque centre/formation concerné permettra de cibler leur engagement et d'echanger sur l'organisation, les spécificités pédagogiques et d'envisager le développement des nouvelles formations.

Un cahier des charges FIED spécifique permettra d'harmoniser au mieux le dispositif pédagogique EAD et d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'organisation des formations.. Ce cahier des charges sera un outil important pour accompagner des centres dans la proposition d'une nouvelle formation pour ces publics.

Nomination d'un responsable pédagogique référent pour chaque université concernée. Afin de rendre plus attractive l'offre de formation dans les universités, un responsable universitaire sera proposé et identifié afin de mettre en lien direct les centres pénitentiaires et les universités visées. Celui-ci pourra mieux informer les publics incarcérés des processus d'inscription et d'organisation des formations à distance de son université.

Plan de communication : nous proposons à l'ensemble des UPR des outils de communication spécifiques qui seront largement diffusés auprès des centres pénitentiaires : affichette, plaquette de présentation de l'offre de formation à distance, site internet FIED…

Les modalités pédagogiques adaptées. La commission proposera **un cahier des charges spécifique** permettant d'adapter les modalités pédagogiques.

Par exemple, comment réduire la distance entre les enseignants et l'étudiant incarcéré ? En proposant aux étudiants des séances asynchrones par vidéo-conférence venant compléter l'envoi de cours écrits (CDROM…) avec l'accord des responsables et RLE locaux.

Nous travaillons sur la définition de nouvelles modalités d'accompagnement pédagogiques afin de moderniser l'enseignement et répondre de façon innovante aux différentes demandes de ces publics empêchés – envoi de documents, lien avec les étudiants incarcérés à travers des CD ROM reprenant les échanges sur forum et adressés via le LRE… adaptation pédagogiques en vue d'accompagner et de favoriser le suivi des ces étudiants à distance, interventions ponctuelles en présence, accès aux sources documentaires, adaptation des cursus et des rythmes, assouplissement des stages par un mémoire.

Ce travail permettra de cibler les modalités pédagogiques qui serviront de référence pour l'offre de formations DAEU et Licence, Master proposées par la FIED.

L'université de Montpellier 3 à travers un projet d'excellence travaille dans ce sens et nous souhaitons mettre en avant les résultats de cette université auprès de la direction générale.

Projet de convention-type. La commission élargie aux UPR devra proposer un projet de convention afin de faciliter l'offre de formation universitaire dans les établissements (centres, maisons d'arrêt…). Cette convention type sera à disposition des Centres d'enseignement à distance relevant de la FIED.

L'internationalisation du projet. Le travail sera également développé à l'étranger par la FIED, en tant que membre de l'EADTU. Nous présenterons les résultats et développements des travaux lors d'une réunion ou d'une journée thèmatique.

Avancement des travaux : historique et enjeux ....

Je vais vous présenter la journée thématique de la FIED consacrée l'enseignement universitaire à distance en milieu carcéral. Pour commencer, permettez-moi de vous livrer un souvenir personnel. Il y a trois ans, en 2012, le président d'alors de la FIED, Jacques Carpentier lors d'une réunion du conseil d'administration de la FIED m'avait sollicité, dans la continuité de son prédécesseur, Ronan Chabauty présent aujourd'hui, pour créer un groupe de travail sur les étudiants empêchés. Nous ciblions les étudiants incarcérés et les étudiants handicapés. J'ai accepté de prendre la direction de ce groupe de travail, j'ai relevé ce défi car a priori, j'avais peu de connaissance en 2012 sur ces étudiants incarcérés. Il y avait déjà une convention signée dans mon université donc des choses avaient déjà été réalisées et je savais qu'il y avait quelques étudiants incarcérés inscrits dans mon centre d'enseignement à distance.

Le groupe de travail

Il y avait donc, dans mon établissement deux conventions signées, l'une avec le centre de détention de Poissy et l'autre avec l'UPR de Dijon. Un enseignant du centre d'enseignement à distance, François Pétiard présent parmi nous, suivait personnellement et même volontairement ces deux étudiants. Ces deux conventions dataient de plus de 8 ans. Ce qui montre l'écart entre le monde universitaire, celui de l'enseignement à distance très numérique, et le monde des étudiants incarcérés.

Cet écart nous a donné un réel sentiment de découverte.

Nous avons rencontré deux proviseurs d'UPR, celui de Strasbourg, Rémy Bordes qui est présent et celle de Dijon Michelle Jacquinot. Le travail a été très intéressant, nous nous sommes heurtés à un certain nombre de contraintes, mais nous avons vite vu qu'il y avait un vrai défi, une originalité pour ces publics. Parallèlement à cela, nous avons aussi rencontré une jeune

sociologue, Fanny Salane qui participera à cette journée, pour nous présenter l'identité de l'étudiant incarcéré, ses trajectoires scolaires et aussi la mutation sociale des prisons. Derrière ces mots, il y a des réalités, des pratiques et nous avons croisé toutes ces problématiques, pour en avoir une connaissance plus fine.

Nous sommes arrivés au constat criant, quantitativement, que sur plus de 65 000 personnes incarcérées en France nous avions, en 2012, 220 étudiants inscrits dont 75 qui suivaient nos formations au DAEU. On avait une réelle fragmentation des offres de formation dans une quinzaine d'universités. Chaque université avait quelques étudiants seulement. Nous sommes face à un réel défi pour nos universités qui proposent de l'enseignement à distance pour promouvoir cet enseignement universitaire auprès de ces étudiants empêchés.

L'étudiant incarcéré, nous l'aborderons avec Fanny Salane, c'est une identité, une trajectoire scolaire, des attentes, des contraintes. L'objectif du groupe de travail est de faciliter l'accès à une formation, favoriser l'accompagnement administratif et pédagogique, adapter nos dispositifs et encourager leur réussite personnelle, voire leur réinsertion.

Ce groupe de travail a une logique exploratoire puisqu'on arrive à rencontrer au fil des mois, des années, un certain nombre de personnalités de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) notamment madame Bryon responsable nationale de l'enseignement, les proviseurs responsables d'unités pédagogiques régionales (UPR), des enseignants responsables locaux d'enseignement (RLE) et des collègues directeurs de centres de formation à distance dans leur université, des enseignants universitaires volontaires…

Nous avons aussi une démarche collaborative, le groupe est composé de quatre à dix personnes. Il y a un renouvellement avec des logiques un peu différentes selon les objectifs. Nous souhaitons faire intervenir dans le groupe, des acteurs de terrain, croiser les expériences, les pratiques d'enseignements à distance et en présence dans les prisons. Nous voulons être aussi une force de proposition au sein de la FIED afin de proposer un dispositif pour accompagner les universités dans le développement de l'enseignement à distance, faciliter l'accompagnement, le suivi administratif, la recherche de formations pour ces étudiants incarcérés.

Les axes du groupe de travail.

Trois axes ont été retenus, je vais vous les présenter rapidement.

La ***clarification de l'offre de formation universitaire*** *afin la rendre plus lisible plus visible. Sur le site de la FIED plus de 500 formations sont affichées et il n'est pas forcément facile pour un étudiant peu informé d'accéder à une information claire.*

Proposer un ***guide administratif et pédagogique*** *qui reprend un peu les spécificités de ces publics incarcérés pour harmoniser les pratiques et adapter les pédagogies qui leurs sont spécifiques. Nous en parlerons en détail cet après-midi avec l'équipe de l'Université Paul Valéry de Montpellier dont je remercie la Présidente Anne Fraisse d'être parmi nous aujourd'hui.*

*Proposer un **modèle de convention** mis à disposition des universités qui souhaitent le proposer à des centres ou des régions de manière à formaliser les choses qui, souvent, se font de gré à gré car souvent un étudiant incarcéré sollicite une université pour suivre une formation et les choses se font selon la bonne volonté des uns et des autres. Nous y avons déjà travaillé il y a deux ans avec les UPR.*

*Un dernier point ; qui est notre objectif pour 2015, est de faire signer un **accord-cadre** entre les deux ministères afin de chapeauter ce dispositif.*

Le premier axe n'est pas facile contrairement à ce qu'on pourrait croire. Il a suscité des débats et au fil des rencontres nous avons tenu à avoir quelque chose le plus clair possible : donner de la visibilité et communiquer sur notre offre de formation. La FIED, c'est 31 universités représentant plus de 500 formations diplômantes. En 2012, l'idée était de partir de l'existant, c'est-à-dire d'avoir une statistique fiable de la DAP afin de connaître les universités qui avaient au moins un étudiant incarcéré inscrit et selon les disciplines, voir les trajectoires des étudiants.

Nous avons retenu de nous focaliser sur cette quinzaine d'universités incluant le CNAM. Nous les avons classées par discipline, de manière à pouvoir proposer deux ou trois établissements pour une discipline. Par exemple Rennes pour la Psychologie, Strasbourg pour l'Histoire. Cela peut poser des problèmes à des étudiants incarcérés qui souhaiteraient peut-être s'inscrire dans une université proche, mais nous souhaitions avoir un noyau d'universités partenaires avec lesquelles nous pouvions travailler, rien n'est figé ou fermé.

En 2013, nous avons mis en place une campagne de communication avec des affichettes, des flyers et des plaquettes. Une communication à destination des RLE pour la consultation sur le site de la FIED de l'offre de formation de ses adhérents

*Le deuxième axe concerne la **contextualisation de l'offre de formation** c'est-à-dire adapter si possible le dispositif pédagogique. Evidemment, la FIED propose un dispositif de cours en ligne avec de l'accompagnement, du tutorat, des devoirs d'accompagnement, des forums, etc… Mais dans le cas présent, nous nous adressons à des publics non connectés. Nous avons eu des discussions en lien avec la DAP, les proviseurs d'UPR, certains RLE impliqués et avons essayé de formaliser un cahier des charges pédagogique, de manière à mutualiser les pratiques et d'obtenir quelque chose d'assez homogène au niveau des universités afin de pouvoir dire : voilà ce qu'est un étudiant incarcéré et voilà le dispositif qui peut être utilisé pour sa formation.*

Vous aurez les premiers résultats des travaux de ce groupe puisque nous avons produit le Guide Administratif qui reprend tout le dispositif et montre l'importance du binôme RLE-responsable pédagogique de l'université.

On nous a aussi sollicités pour définir des correspondants dans les universités, c'est-à-dire avoir dans une université au moins une personne capable de donner de l'information générale et d'orienter vers les bonnes personnes lorsqu'on veut inscrire, avoir de l'information et suivre un étudiant incarcéré. C'est pour cette raison que nous avons sollicité des correspondants dans cette quinzaine d'universités.

*Le troisième axe concerne **un modèle de convention** qui s'inspire de conventions locales établies à Besançon ou à Dijon. Il est mis en ligne sur le site de la FIED.*

L'idée est de chapeauter au niveau des ministères un accord-cadre de manière à pourvoir le décliner en conventions au niveau régional. Pour notre part, nous pensons le faire transiter via la Conférence des Présidents d'Université (CPU) pour le faire remonter au niveau de notre ministère. Nous sommes prêts à l'engager, la DAP également. Nous comptons sur Anne Fraisse qui est présente et Gilles Roussel qui nous accueille pour faire remonter au ministère puis le décliner au niveau des universités.

Le dispositif n'est pas complet, nous sommes une dizaine à y travailler, j'espère que cette journée sera pleine de découvertes pour vous et d'échanges constructifs et fructueux. Le prochain Guide sur lequel nous travaillons avec l'université Paul Valéry de Montpellier porte sur les pédagogies innovantes, il y aura des retours d'expériences et si vous vous voulez vous engager dans le groupe de travail, vous serez les bienvenus.

Comptes-rendus et activités

La FIED a organisé cette journée thématique en collaboration avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire, ... Lire la suite

Dans les actualités du 2 juillet 2015, le site Web de la CPU publiait un article intitulé: "**Attaques terroristes : les universités restent mobilisées**".

http://www.cpu.fr/actualite/attaques-terroristes-les-universites-restent-mobilisees/

Une partie fait référence à la FIED avec un lien sur notre site renvoyant sur la présentation du Guide présenté à la journée de Marne la Vallée:

Vers un renforcement de l'enseignement dans les prisons

Parce que la formation en milieu carcéral est un levier majeur d'éducation à la citoyenneté et de prévention de la radicalisation religieuse, les universités entendent développer et faciliter l'enseignement en milieu carcéral. Sont notamment à l'étude :

– Un accord-cadre entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche destiné à améliorer les conditions de poursuite d'études supérieures des publics incarcérés ;

– L'élaboration d'une convention locale type entre l'université et l'Unité Pédagogique Régionale en prison ;

– L'élaboration d'un guide de la scolarité universitaire en milieu carcéral par la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) qui sera diffusé prochainement. Voir la présentation de ce guide.

– Le rapprochement des universités avec le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Genepi) et le projet de signature d'une convention-cadre.

Projet d'accord cadre de coopération en vue du développement de la poursuite d'études supérieures des personnes sous main de justice entre le Ministère de la Justice, le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Université**.**

Cette convention, dont l'origine est le Groupe de Travail Etudiants Empêchés de la FIED,a pour objet de mettre en œuvre un accord-cadre entre le MJ, le MENESR et la CPU dans le domaine des technologies éducatives, de la formation ouverte et à distance et de la diffusion de l'information scientifique et technique auprès des publics incarcérés.

Elle est en cours de finalisation par les partenaires signataires.

30 Juin 2015 à **Troyes**: rencontre avec madame Touzalin, proviseure et les 20 RLE de l'**UPR du Centre-Est Dijon** (académies de Reims, Orléans-Tours et Dijon)

1er juillet 2015 à **Maxéville:** rencontre avec monsieur Bordes**,** proviseur et les 19 RLE de l'**UPR de l'Est-Strasbourg** (académies de Besançon, Nancy-Metz et Strasbourg).

*24 et 25 Février 2016 à Rennes: rencontre avec monsieur Sadoun**,** proviseur de l'**UPR du Grand Ouest** (académies de Rennes, Nantes et Caen) et le Service Universitaire d'Enseignement à Distance de **l'Université de Rennes 2***

- *Lire le compte-rendu*

- Compte-Rendu de cette réunion à télécharger

Mercredi 22 février 2017 a eu lieu la signature de l'accord-cadre 2017-2020 de coopération en vue du développement de l'accès aux études supérieures des personnes placées sous main de justice entre:

- le ministère de la Justice, représenté par le directeur de l'administration pénitentiaire, Monsieur Philippe GALLI,

- le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Madame Simone BONNAFOUS,

- la conférence des présidents d'université, représentée par son président, Monsieur Gilles ROUSSEL.

- Compte-Rendu de cette réunion à télécharger
- L'accord-cadre 2017-2010